

Méthodes de calcul des populations antérieures à 1990

I - Élaboration des populations à chaque premier janvier	2
Population à la date du recensement	2
Population au premier janvier de l'année du recensement	2
Population légale rectifiée	2
Les recensements de 1901 à 1936 : pourquoi la répartition de la population publiée est-elle celle de la population présente ?	3
II - Rappel des méthodes d'évaluation d'Alain Léry	4
III - Evaluation de la population par sexe et âge détaillé au premier janvier des années 1901 à 1914, 1920 à 1931	4
Période 1901 à 1914	5
Période 1920 à 1931	5
IV - Estimation des personnes âgées au premier janvier de 1901 à 1914, 1920 à 1930, 1937 à 1945	6
Période 1901 à 1930	6
Période 1937 à 1945	6
V - Estimation de la répartition selon l'état matrimonial par sexe et âge détaillé au premier janvier de 1901 à 1930	7
Préambule	7
Estimation de l'état matrimonial par âge détaillé de 1901 à 1914	8
Estimation de l'état matrimonial au premier janvier de 1920 à 1930	9
Références bibliographiques	10
Principaux ouvrages et articles utilisés pour les commentaires	10
Séries et études statistiques	10

I - Élaboration des populations à chaque premier janvier

Population à la date du recensement

. La population présente est la population présente en France métropolitaine le jour du recensement. Les personnes hors de France sont essentiellement des militaires, donc des hommes jeunes entre vingt et quarante ans environ. La population recensée de 1901 à 1946 correspond à cette définition. La notion de population présente n'est plus utilisée depuis 1954 inclus.

. La population légale de la France métropolitaine comprend toutes les personnes, françaises ou étrangères, qui y résident habituellement à la date du recensement. Les militaires (de carrière ou du contingent) stationnés hors métropole qui ont une résidence personnelle en France métropolitaine ne sont pas compris dans la population légale jusqu'au recensement de 1954, mais y sont compris depuis celui de 1962. La somme de la population légale de tous les départements correspond à la population légale de la France.

. On calcule une évaluation de la population totale de la France métropolitaine, d'une part en ajoutant à la population recensée le nombre de militaires stationnés hors métropole qui ne sont pas compris dans cette population (ensemble des militaires jusqu'au recensement de 1954, militaires sans résidence personnelle depuis le recensement de 1962), d'autre part en apportant diverses corrections destinées à éliminer certaines imperfections du recensement.

En 1946, la population recensée est la population présente, mais une population totale rectifiée a été définie et calculée. C'est elle qui est prise en compte dans les tableaux de répartition par sexe, âge et état matrimonial.

En 1990, la population totale correspond au dépouillement exhaustif. Les militaires stationnés hors métropole, en nombre réduit, n'ont pas été inclus.

La notion de population totale n'existe que depuis 1946.

Population au premier janvier de l'année du recensement

La population de la France métropolitaine, répartie selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial, est évaluée au premier janvier de chaque année. Ces évaluations sont calculées à partir des résultats des recensements. La population présente des recensements de 1901 à 1936 et la population totale des recensements 1946 à 1990 et des éléments suivants :

- excédent des naissances sur les décès (accroissement naturel), connu par les statistiques de l'état civil.
- les décès sont disponibles par sexe, âge et génération depuis 1907, par sexe et âge seulement avant 1907.
- estimation du solde migratoire à partir d'informations fragmentaires provenant de sources diverses.

Chaque recensement permet de connaître de façon plus précise l'effectif de la population, et donc les soldes migratoires de la période intercensitaire écoulée. Aussi une série de population est-elle recalculée depuis le premier janvier du recensement précédent.

Population légale rectifiée

Les annuaires rétrospectifs donnent des rectifications de la population légale pour les années 1911, 1921, 1926, 1931 et 1936. Elles ont été effectuées afin de tenir compte de la surévaluation des populations de Lyon de 1911 à 1936 et de Marseille de 1926 à 1936. Les rectifications ont été estimées à 64 000 en 1911, 102 000 en 1921, 163 000 en 1926, 311 000 en 1931 et 405 000 en 1936. La correction la plus importante, effectuée pour le recensement de 1936, correspond à 0,97 % de l'effectif de la population légale surévaluée.

Les recensements de 1901 à 1936 : pourquoi la répartition de la population publiée est-elle celle de la population présente ?

La répartition par sexe, âge et état matrimonial de 1901 à 1936 est celle de la population présente, bien que celle-ci ne corresponde pas tout à fait à la population concernée par les événements démographiques, décès, naissances, mariages.

Parallèlement à la population recensée présente, une population légale était calculée.

Population présente ou de fait :

Établie par la Statistique générale de la France, elle dénombre les habitants aux endroits où ils se sont trouvés le jour du recensement, même s'ils résident habituellement hors de France. Elle correspond au nombre de bulletins individuels recueillis.

Population légale ou résidente ou de droit :

Établie par les municipalités, elle dénombre chaque habitant dans la commune où il réside habituellement. Ces chiffres sont calculés à partir des listes nominatives communales. Elles-mêmes sont établies à l'aide des feuilles de ménage, qui donnent dans leurs deux premières sections les habitants résidant dans la commune.

Sources :

- Recensement de 1911, SGF, tome 1, 1ère partie, p.5 et p.13.
- Recensement de 1946, Insee, volume II, p.15.

À tous les recensements, la population légale de la France métropolitaine est supérieure à la population présente. L'écart observé n'a cessé d'augmenter depuis le début du siècle. Les irrégularités du recensement dans certaines communes (Lyon et Marseille essentiellement) en sont vraisemblablement la cause principale. Ce sont les communes qui, à cette époque, menaient les opérations du recensement et fixaient les chiffres de la population légale.

Théoriquement, l'écart entre les deux populations représente le solde entre le nombre de personnes ayant en France leur résidence habituelle, mais se trouvant à l'étranger le jour du recensement (voyageurs, militaires, marins, etc.), et le nombre de personnes résidant hors de France, mais se trouvant momentanément sur le territoire français le jour du recensement.

Dans les faits, cet écart résulte surtout, outre de la création de faux bulletins, des erreurs d'opérations soit locales, soit commises au cours du dépouillement.

La population légale peut être grossie à cause de doubles comptes (absents comptés au lieu de résidence et à l'endroit où ils sont de passage). Des omissions peuvent se produire, mais dans l'ensemble, les erreurs tendent à la surestimer.

Quant à la population présente, elle est susceptible de surestimations (établissement de deux bulletins individuels pour la même personne en deux endroits différents...), mais surtout de sous-estimations (omissions de certaines personnes, notamment de celles qui négligent de remplir leur bulletin de recensement pendant un déplacement). Globalement, elle est un peu sous-estimée.

La population résidente, qui est calculée pour chaque subdivision administrative, correspond mieux à la notion de population d'un pays. Néanmoins, la population présente est connue avec beaucoup plus de précision : elle donne les différentes ventilations par sexe, âge, état matrimonial, nationalités, professions.

Dans les publications, les taux démographiques relatifs à l'ensemble de la population (taux de mortalité, de natalité, de nuptialité) sont calculés sur la population légale au 30 juin. Au contraire, les taux par âge se réfèrent à la population présente.

Comme la structure démographique n'est connue que pour la population présente, il serait difficile et peu utile de se recaler sur la population résidente. D'ailleurs, on a peu d'indications précises sur le profil des personnes qui ne sont pas recensées. Aucune évaluation détaillée n'a jamais été tentée dans le cadre de la population résidente.

II - Rappel des méthodes d'évaluation d'Alain Léry

Méthode d'évaluation des populations par sexe et âge :

$P(n)$: population d'un sexe et d'une génération donnés au 1er janvier de l'année censitaire n ;

$P(n')$: idem, à l'année censitaire n' suivante.

$x = n' - n$;

$t = 1 \text{ à } x$;

$P(n+t)$: population provisoire au 1er janvier de l'année $n+t$;

Les $P(n+t)$ sont estimées à partir des résultats du recensement de l'année n et de l'état civil des années $n, n+1, \dots, n+t, \dots$;

$P^*(n+t)$: population qu'on cherche à déterminer au 1er janvier de l'année $n+t$.

On admet que :

$$\frac{P^*(n+t)}{P(n+t)} = \frac{[P^*(n')]^{t/x}}{P(n')}$$

Méthode de réinterpolation selon l'état matrimonial :

p : proportion de célibataires, de mariés, de veufs ou de divorcés d'un sexe et d'une génération donnés.

On admet que, au 1er janvier de l'année $n+t$:

$$\text{Log}(p^*(n+t)) = \text{log}(p(n+t)) + \frac{t}{x} [\text{log}(p^*(n')) - \text{log}(p(n'))]$$

III - Evaluation de la population par sexe et âge détaillé au premier janvier des années 1901 à 1914, 1920 à 1931

Pour cette période, on dispose :

- des populations par sexe et âge détaillé au premier janvier des années 1901, 1911 et 1931;
- des populations au premier janvier des années 1906, 1921 et 1926 par sexe et âge détaillé de 0 à 9 ans, par sexe et groupe d'âges le plus souvent quinquennaux de 10 ans à 80 ans, avec le détail des 15-17 ans et 18-19 ans.

Les distributions selon l'âge des effectifs de ces populations sont perturbées, particulièrement en 1901, par des « effets d'attraction aux âges ronds » (millésimes terminés par 0 et dans une moindre mesure, par 5).

Les irrégularités sont plus fortes chez les femmes, surtout aux âges avancés.

Période 1901 à 1914

a. Correction des effets d'« attraction aux âges ronds » au premier janvier des années 1901 et 1911

Soit P_{gn} : l'effectif masculin ou féminin de la génération g au 1er janvier de l'année n , $n = 1901$ ou 1911 .

Soit S_{1g} : survivants à 1 an de la génération g dans les frontières de 1871.

Les effectifs au premier janvier 1901 et 1911 ont été corrigés en lissant les rapports P_{gn}/S_{1g} par une moyenne mobile.

b. Estimation de la population de 1902 à 1909, 1912 à 1914 par âge détaillé

Soit D_g : décès de la génération g une année donnée.

On a d'abord calculé :

$$P_{g1906} = \frac{1}{2} [P_{g1901} - \sum D_g(1901 \text{ à } 1905) + P_{g1911} + \sum D_g(1906 \text{ à } 1911)]$$

Ensuite, les effectifs P_{g1906} ont été « calés » sur le total de la population au 1/1/1906, afin de maintenir les totaux globaux des recensements.

Faute d'information précise sur les mouvements annuels, les soldes migratoires des deux sous-périodes, de faible ampleur, ont été répartis à raison d'un cinquième par année. Cependant, on a cherché à maintenir un profil migratoire par âge identique, plutôt qu'une répartition égalitaire au sein de chaque génération. Le cinquième du solde migratoire d'une génération g est attribuée également aux générations qui ont le même âge que celui de g en milieu de période.

On a reporté à la sous-période 1911-1914 les soldes migratoires annuels de 1906 à 1911.

Période 1920 à 1931

Pour 1931, les effets d'attraction d'âges ont été corrigés uniquement pour les femmes de plus de 35 ans.

Une première approche de la population au 1/1/1926 s'obtient en ajoutant à la population au 1/1/1931 rectifiée les décès survenus de 1926 à 1930. Ensuite, cette population est calée par groupe d'âges sur les effectifs quinquennaux au 1/1/1926, puis les soldes migratoires quinquennaux apparents sont lissés par des moyennes mobiles. La même méthode a été utilisée pour l'évaluation au 1/1/1921.

Pour le calcul des soldes migratoires annuels de 1926 à 1930, la même démarche que pour l'estimation de la population de 1902 à 1909, 1912 à 1914 a été employée. Puis, vu l'importance des bilans migratoires et grâce aux statistiques fragmentaires sur les entrées et les sorties annuelles (environ 60 % des soldes migratoires), on les a modulés selon les années.

L'estimation de la population au 1/1/1921 tient compte du fait que les 112 000 militaires hors de France de 20 à 24 ans comprenaient en majeure partie des jeunes gens des classes 1919 et 1920.

Le volume II du recensement de la population de 1921, p.73 sqq., donne la répartition de la population présente par sexe, âge et nationalité pour le territoire légal (90 départements) et pour l'ancien territoire (87 départements).

Le solde migratoire de 1920 a été réparti par sexe et âge comme la répartition moyenne annuelle par sexe et âge de 1921 à 1925.

IV - Estimation des personnes âgées au premier janvier de 1901 à 1914, 1920 à 1930, 1937 à 1945

Concernant les personnes âgées, les résultats rectifiés de 1901 à 1930 comportent encore des irrégularités qui ne se justifient pas, et les soldes migratoires annuels obtenus sont trop élevés.

Période 1901 à 1930

a. Personnes âgées de 74 ans ou plus au premier janvier des années 1901 et 1906, et de 79 ans ou plus en 1911

Pour chaque génération, on a d'abord cumulé les décès intervenus dans les 87 départements au cours des années postérieures au premier janvier de 1901, 1906 ou 1911, jusqu'à extinction complète de la génération. Puis les résultats ont été calés sur le total des 74 ans ou plus obtenus avec les recensements corrigés afin de rester en cohérence avec eux.

b. Personnes âgées au premier janvier de 1902 à 1905 et 1907 à 1910

Avec ces nouvelles évaluations, des soldes migratoires apparents demeurent pour chacune des deux périodes intercensitaires. Les migrations ont été réparties de telle sorte que le poids relatif du solde migratoire, par rapport à l'effectif de la génération, reste identique chaque année :

SM_n : solde migratoire de l'année n ;

De 1901 à 1906, pour chaque génération g et chaque sexe, on cherche un nombre Z tel que :

$$SM_n = Z \cdot P_{gn,n} = 1901 \text{ à } 1905$$

c. Personnes âgées au premier janvier de 1912 à 1914

Les nouvelles évaluations sont simplement la somme des décès cumulés.

d. Personnes âgées au premier janvier 1920 à 1930

Moins d'irrégularités apparaissent. On a corrigé seulement les effectifs des personnes âgées de 84 ans ou plus de 1920 à 1925, et de 89 ans ou plus de 1926 à 1930. Ensuite, la méthode de la période 1920-1931 a été reprise. Ces effectifs n'ont pas été recalés aux résultats du recensement rectifié, parce qu'ils en sont très proches.

Dans nos évaluations du début du siècle et des années vingt, les personnes âgées de plus de 90 ans, et spécialement celles âgées de plus de 100 ans sont moins nombreuses qu'aux recensements. Il est vraisemblable que le nombre de centenaires établis par les recensements comprend des enfants en bas âge dont la date de naissance a été mal indiquée.

Période 1937 à 1945

Dans ce cas précis, les évaluations déjà publiées ne sont pas satisfaisantes, notamment au vu des quotients de mortalité et des rapports de masculinité.

a. Générations 1846 à 1865 (hommes) et générations 1845, 1846, 1848 à 1865 (femmes)

Les nouvelles évaluations ont été établies pour les générations antérieures à 1865 (70 ans au premier janvier 1936), comme pour les générations 1902 à 1905 et 1907 à 1910. Mais des pondérations annuelles ont été déterminées pour tenir compte des variations migratoires annuelles. On s'est

appuyé sur diverses informations : les statistiques sur les entrées et sorties contrôlées de travailleurs étrangers, les réfugiés espagnols, les estimations globales des migrations annuelles pour 87 départements, importantes en 1939 et 1940 à cause des déplacements des Alsaciens-Lorrains.

Afin de passer de 90 à 87 départements en 1939 et de 87 à 86 de 1943 à 1944, des coefficients correcteurs ont été calculés à partir des résultats par sexe et groupe d'âges des recensements de 1936 et 1946.

b. Générations 1837 à 1845 (hommes) et générations 1837 à 1844 et 1847 (femmes)

La méthode précédente n'a pas donné satisfaction. On s'est rapproché d'un lissage des quotients de mortalité, mais en veillant à ce que les soldes migratoires soient les plus vraisemblables possibles.

c. État matrimonial

Même méthode que celle employée par Alain Léry (cf. II).

Pour tenir compte de la mortalité différentielle par état matrimonial, les quotients de mortalité généraux ont été multipliés par des coefficients correcteurs. On s'est servi des rapports entre les quotients de mortalité par état matrimonial et ceux de la population totale, évalués pour la période 1933-1938 dans Tables nouvelles relatives à la population française vers 1936 (mortalité, nuptialité, fécondité), études démographiques n° 5, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique Générale, 1945.

V - Estimation de la répartition selon l'état matrimonial par sexe et âge détaillé au premier janvier de 1901 à 1930

Préambule

a. Renseignements disponibles

Pour cette période, les recensements donnent les répartitions selon l'état matrimonial suivantes :

- en 1901 et 1911, par groupe d'âges quinquennal.
- en 1921 et 1926, par groupe d'âges décennal de 20 à 69 ans, les 70 ans et plus étant regroupés.
- en 1906, les veufs et les divorcés ne sont pas distingués, et les groupes d'âges se limitent à 15-19, 20-39, 40-59 et 60 ans ou plus pour les hommes, 15-19, 20-39, 40-49 et 50 ans ou plus pour les femmes.

L'état civil donne :

- les mariages selon l'état matrimonial antérieur et les divorces, par groupe d'âges quinquennal jusqu'à 39 ans, décennal de 40 à 59 ans (pour les femmes, jusqu'en 1906, le détail s'arrête à 49 ans).
- l'ensemble des décès par âge détaillé et les décès selon l'état matrimonial par groupe d'âges quinquennal. Les veufs et les divorcés ne sont pas distingués.

b. Estimation de l'état matrimonial quinquennal au premier janvier des années de recensement de 1901 à 1930

Les volumes des Mouvements de la population publient, pour chaque mois, les mariages et les décès sexes réunis (sexes séparés en 1926) des 20-59 ans et des 60 ans ou plus.

Un nombre de mariages, de divorces et de décès entre le premier janvier et la date du recensement a été calculé, en négligeant les migrations, et on en a déduit l'état matrimonial au premier janvier.

Estimation de l'état matrimonial par âge détaillé de 1901 à 1914

N.B. : Indépendamment des autres états matrimoniaux, des effectifs de divorcés ont été calculés au premier janvier de chaque année en fonction, d'une part de leurs effectifs aux recensements et d'autre part des données de l'état civil.

a. Au premier janvier 1901, 1906 et 1911

Pour chaque sexe, pour chaque état matrimonial e, au premier janvier 1901 ou 1911 :

$P_{m,m+4}$: proportion de e pour le groupe d'âges quinquennal $[m, m+4]$ au 1er janvier.

P_n : population à l'âge détaillé n, $n \in [m, m+4]$.

$\hat{P}_n$: population du groupe d'âges $[m, m+4]$

On multiplie P_n par $P_{m,m+4}$ qu'on lisse par des moyennes mobiles, et on obtient des proportions provisoires p'_n .

D'où les effectifs estimés :

$$P_n(e) = P_n \cdot p'_n \cdot \left(P_{m,m+4} \cdot \frac{\sum P_n}{\sum (p'_n \cdot P_n)} \right)$$

Pour 1906, des proportions provisoires p'_n ont été d'abord calculées comme la moyenne arithmétique de celles par âge de 1901 et 1911.

b. Au premier janvier de 1902 à 1905 et de 1907 à 1910

On considère que l'évolution longitudinale est analogue à l'évolution transversale. Donc que, à l'intérieur d'une génération, le pas entre la proportion à un âge a et la proportion à l'âge suivant a+1 est identique au pas entre la proportion à l'âge (a) et celle à l'âge (a+1) appartenant à 2 générations au cours d'une année censitaire.

L'emploi de cette méthode se justifie par l'évolution régulière et similaire de l'état matrimonial pour tous les groupes d'âges quinquennaux. Elle ne tient pas compte des différences d'effectifs de mariages et de décès selon les années, mais elles sont peu importantes pour cette période.

Pour chaque état matrimonial :

pour chaque année $n+t$, $n = 1901$ ou 1906 , $t = 1$ à 4 .

pour une génération g.

$p_a(n)$: proportion à l'âge a pour l'année n,

$$p^{a+t}(n+t) = p^a(n) + \left[\frac{(p^{a+t}(n) - p^a(n))}{p^{a+5}(n) - p^a(n)} \cdot \frac{(5-t)}{5} + \frac{p^{a+t}(n+5) - p^a(n+5)}{p^{a+5}(n+5) - p^a(n+5)} \cdot \frac{(t)}{5} \right] \cdot (p^{a+5}(n+5) - p^a(n))$$

c. Au premier janvier de 1912 à 1914

On suppose que les tendances observées au cours des deux périodes intercensitaires de la première décennie se prolongent, et de nouvelles proportions ont été calculées à partir d'une régression.

Estimation de l'état matrimonial au premier janvier de 1920 à 1930

La guerre 1914-1918 a perturbé la répartition par état matrimonial. D'autre part, de 1920 à 1922, il y a eu « récupération » des mariages et des divorces qui n'ont pas pu avoir lieu pendant la guerre. L'évolution annuelle de l'état matrimonial a donc perdu temporairement sa régularité.

On s'est inspiré de la méthode déjà employée par A. Léry, en utilisant les données de l'état civil.

a. Estimation de l'état matrimonial par âge détaillé

Pour chaque année, la méthode des moyennes mobiles a permis de calculer par âge détaillé les proportions de célibataires, etc., dans l'ensemble des décédés. Chacun de ces pourcentages a ensuite été multiplié par les effectifs de décès par génération pour déterminer les décès par âge dans chaque état matrimonial.

Deux articles du Bulletin de la SGF donnent des renseignements précis sur les mariages au cours de la deuxième période intercensitaire :

« Tables de nuptialité et de fécondité pour la France (1925-1927) », janvier-mars 1933, p.261-284. Il donne le classement par année de naissance et état matrimonial antérieur pour l'ensemble des années 1925-1927 (il y a eu dépouillement spécial des bulletins d'état civil).

« Tables de nuptialité et de fécondité pour la France, 1930-1932 », janvier-mars 1937, p.305-340. Il donne le classement par année de naissance et état matrimonial antérieur pour l'ensemble des années 1930-1932.

Disposant dans le volume d'A. Léry : Données de démographie générale - Nuptialité. 1931-1973, les Collections de l'Insee, n° D 41, 1975, des effectifs de mariages par âge détaillé et état matrimonial antérieur en 1930 et 1931, on a calculé par différence les mariages de 1930.

Les évaluations par âge détaillé des effectifs de mariages selon l'état matrimonial antérieur ont été réalisées en veillant à ce que les effectifs connus par groupe d'âges quinquennaux soient maintenus. Les proportions (de célibataires, de mariés) déduites des données ci-dessus ont été utilisées. On a tenu compte que l'âge au mariage des années d'après-guerre 1920, 1921 et à un moindre degré, 1922 a été sensiblement plus élevé que par la suite.

b. Du premier janvier 1920 au premier janvier 1930

On est parti de la population par état matrimonial du 1/1/1931. Grâce aux données évaluées par âge détaillé et état matrimonial antérieur, on est « remonté » jusqu'au 1/1/1926 et calculé des proportions provisoires. Puis une formule analogue à celle utilisée pour la période 1901 à 1914 a été utilisée.

Pour les évaluations du 1/1/1921, le principe ci-dessus a été repris, en partant des évaluations réalisées pour le 1/1/1926.

De même, les évaluations de 1920 ont été obtenues en « remontant » de 1921.

Références bibliographiques

Principaux ouvrages et articles utilisés pour les commentaires

La population française, tome 1 : France métropolitaine, Rapport du Haut Comité consultatif de la Population et de la Famille, Présidence du Conseil, La Documentation française, 1955.

BOUCHER M. (dir.), La population française de A à Z, La Documentation française, Cahiers français n° 219, janvier-février 1985.

CALOT G., « La fécondité en Europe. évolutions passées, perspectives d'avenir. Les actions possibles et leur efficacité », Colloque « Capital humain en Europe », Eurostat, 1991, édité à Luxembourg en 1992 (pas de bibliographie).

CAPUL J.-Y. (dir.), La France et sa population, La Documentation Française, Cahier français n° 259, janvier-février 1993.

CHESNAIS J.-C., La transition démographique. étapes, formes, implications économiques, Travaux et Documents, Cahier n° 113, INED, 1986.

DUPÂQUIER J. (dir.), Histoire de la population française, tome 3 (de 1789 à 1914) et tome 4 (de 1914 à nos jours), PUF, 1988.

HENRY L., « Perturbation de la nuptialité résultant de la guerre 1914-1918 », Population, mars-avril 1966, INED, n° 2 (pas de bibliographie).

HUBER M., La population de la France pendant la guerre, PUF, 1931.

LEQUIN L. (dir.), Histoire des étrangers et de l'immigration en France, Larousse, 1992.

ROUSSEL L., La famille incertaine, Odile Jacob, 1989.

SARDON J.-P., « Le remplacement des générations en Europe depuis le début du siècle », Population, novembre-décembre 1990, INED.

TRIBALAT M. (dir.), GARSON J.P., MOULIER-BOUTANG Y., SILBERMAN R., Cent ans d'immigration. Etrangers d'hier, Français d'aujourd'hui, Travaux et Documents, Cahier n° 131, INED, 1991.

VALLIN J., La mortalité par génération en France, depuis 1899, Travaux et Documents, Cahier n° 63, INED, 1973.

VALLIN J., La population française, La Découverte, 1989.

Séries et études statistiques

Volumes de chaque recensement général de la population (SGF, Insee depuis le recensement de 1946), notamment ceux qui concernent la population présente et les nationalités.

Annuaire statistique de la France 1966. Résumé rétrospectif, Insee, 1966.

Annuaire rétrospectif de la France, 1948-1988, Insee, 1990.

Statistique du mouvement de la population, volume annuel jusqu'en 1955 :

- volumes de 1901 à 1935 : SGF ;
- 1936 : Direction de la Statistique générale et de la Documentation ;

- de 1937 à 1939-1942 : Service National des Statistiques, Direction de la Statistique générale ;
- de 1943 à 1955 : Insee.

Le mouvement naturel de la population au cours de l'année 19..., volume annuel de 1946 à 1952 :

- en 1946 : fascicule supplément du Bulletin de la Statistique générale de la France ;
- de 1947 à 1952 : supplément du Bulletin Mensuel de Statistiques.

Mouvement de la population, volume annuel de 1956 à 1981, Insee.

La situation démographique, volume annuel de 1953 à 1981 :

- en 1953 : supplément du Bulletin Mensuel de Statistique ;
- pour les années 1954 à 1962 : étude parue dans « études Statistiques » ;
- pour les années 1963 à 1966 : étude parue dans « études et Conjonctures » ;
- de 1967 à 1981 : volume indépendant, à partir de 1968 : « les Collections de l'Insee », série démographie et emploi.

La situation démographique - mouvement de la population, volume annuel, depuis 1982 :

- de 1982 à 1987, « les Collections de l'Insee », série démographie et emploi ;
- depuis 1988, Insee-Résultats, série démographie-société.

Mouvements migratoires entre la France et l'étranger, études démographiques n° 4, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, 1943.

Population par sexe, âge et état matrimonial de 1851 à 1962, études et documents démographiques n° 10, Insee, 1968.

CROZE M. Tableaux démographiques. La population en France : histoire et géographie, INED-Insee, 1988.

LERY A., Données de démographie générale, Population totale - Mortalité 1931-1971, les Collections de l'Insee, n° D 31, avril 1974.

LERY A., Données de démographie générale, Nuptialité 1931-1973, les Collections de l'Insee, n° D 41, Insee, novembre 1975.

ROCHAS J.-E., Rétrospective démographique de la France (par département et région). Mouvement domicilié de la population depuis 1946. Rappel de la population depuis 1901, Insee-Résultats, série démographie-société n° s 36-37-38, Insee, 1994.